

## **Addenda au mémoire de la MRC de Maskinongé**

Bonjour,

Suite à la présentation du mémoire de la MRC de Maskinongé, en date du 27 mars dernier à Shawinigan, monsieur André Beauchamp et monsieur Mario Dumais, les commissaires présents, souhaitent obtenir des informations complémentaires concernant un point abordé lors de la présentation. Le questionnement concernait le fait que certaines MRC avaient adopté des règlements de contrôle intérimaire touchant des aspects illégaux, c'est-à-dire pour lesquels le pouvoir de légiférer n'était pas reconnu. Ces éléments sont la gestion des fumiers et les méthodes d'épandage des déjections animales.

Je fais donc parvenir l'information concernant les MRC qui ont adopté de telles réglementations, dans la région immédiate de la MRC de Maskinongé. Il s'agit des MRC des Chenaux, Nicolet-Yamaska et Bas-Richelieu, en ce qui concerne la gestion des fumiers. Ces dernières ont reçu l'approbation du ministre des Affaires municipales, ce qui fait que leur règlement est actuellement en vigueur. La MRC de Bécancour a adopté en février dernier un règlement touchant les méthodes d'épandage sur son territoire. Ce dernier n'a pas encore reçu l'approbation gouvernementale.

Espérant que ces quelques informations seront utiles aux travaux de la commission.

Veillez agréer, l'expression de nos meilleurs sentiments.

Isabelle Lessard,  
Coordonnatrice à l'aménagement  
MRC de Maskinongé  
[ilessard@mrc-maskinonge.qc.ca](mailto:ilessard@mrc-maskinonge.qc.ca)